

OUVRIER DES ESPACES VERTS

Rubriques principales :

Missions du poste :

- Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.
- Assurer des travaux de plantation, de création et de production pour les espaces verts.
- Réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels mis à disposition.

Activités et tâches principales du poste :

• Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site :

- Entretenir les végétaux des surfaces en herbe (parc, jardins, aires de jeux, terrains de sport...) et des allées : engazonner, tondre, ramasser les feuilles, branchages et fleurs fanées...
- Entretenir les massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille et traitement).
- Entretenir les arbres et les arbustes : planter, tailler, débroussailler, élaguer et abattre.
- Entretenir les cours d'eau : enlever les déchets, les branchages et nettoyer les accotements.
- Traiter et apporter les engrais nécessaires.
- Arroser de façon manuelle ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage.
- Protéger les plantations à l'aide de bâches, toiles tissées, grillages, écorce...

• Assurer des travaux de plantation, de création et de production pour les espaces verts :

- Définir les espaces et préparer les sols (terrassment, drainage et désherbage).
- Effectuer les travaux de plantation, de création et de production dans les espaces verts et naturels de la collectivité.
- Créer les nouveaux espaces verts et semer le gazon.
- Fleurir la collectivité et réaliser des massifs arbustifs et floraux.
- Réaliser des techniques de floriculture de serre : semis, traitement, dépotage, rempotage, multiplication végétative, compositions florales...

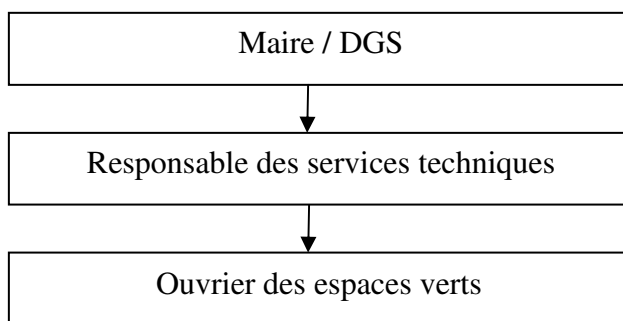
• Réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et du matériel mis à sa disposition :

- Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage.
- Entretenir, nettoyer et réaliser le suivi du matériel à disposition.
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux.
- Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé.

Activités et tâches secondaires du poste :

- Réaliser de petits travaux de maçonnerie et de peinture liés à l'aménagement des espaces verts (construction de murets, escaliers paysagers, clôtures, bordure, etc...).
- Renforcer les agents d'entretien de la voirie (salage, déneigement, fauchage...) et des forêts communales.
- Participer à l'installation et l'entretien du mobilier urbain : Surveiller et contrôler les aires de jeux. Entretien du cimetière et la cour de l'école communale.

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

• En interne :

Travail en équipe (relation quotidienne avec les agents de l'équipe).
Relations ponctuelles avec les agents des services techniques de la collectivité (notamment les agents techniques polyvalents, les agents de gestion des déchets et l'agent d'entretien du domaine public).
Contacts fréquents avec le responsable des services techniques.

• En externe :

Contact quotidien avec la population.

Exigences requises :

• Formation et qualifications à acquérir :

BEP aménagement espaces verts (ou connaissance du secteur d'activité)
Permis B obligatoire
CACES et autorisation de conduite pour le fauchage

• Compétences techniques à acquérir :

Connaître l'environnement de la collectivité.
Savoir réaliser les plantations et terrassements selon les plans fournis.
Connaître les plantes, les essences, les arbres et savoir identifier les maladies.
Maîtriser les techniques de base en maçonnerie.
Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnements et les signaler.
Connaître les règles de base de sécurité.
Connaître les gestes et postures de la manutention.
Connaître les modalités d'utilisation des matériels et produits.
Connaître les règles de signalisation des chantiers et de sécurité pour le public et le personnel.

• Compétences relationnelles :

Sens du travail en équipe.
Qualités relationnelles.
Etre consciencieux et rigoureux.
Ponctualité, assiduité et disponibilité.
Sens du service public.

Cadre statutaire accessible :

Catégorie : C

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

Moyens mis à disposition :

- Equipement de protection individuelle : combinaison de travail, gants de protection, chaussures de sécurité, vêtements de haute visibilité de classe 2 minimum, lunettes de sécurité, protections auditives... (Voir le guide élaboré par le service Santé, sécurité au travail du Centre de Gestion accessible sur internet)
- Véhicule utilitaire
- Moyen de communication
- Matériel d'entretien : débroussailleuse, tronçonneuse, faucheuse, tondeuse, instruments de mesure

Conditions et contraintes d'exercice :

- Possibilité de travail le samedi ou dimanche (astreintes)
- Travail à l'extérieur par tous les temps (pluie, neige, vent, chaleur).
- Travail en équipe.
- Pénibilité physique liée à la station debout prolongée.
- Port de vêtements professionnels adaptés.
- Travail en hauteur
- Environnement parfois bruyant

"Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité" (Article 2-1 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

Les risques liés aux activités du poste ainsi que les équipements de protection individuelle sont explicités ci-dessus. Les besoins en formation spécifiques sont identifiés dans le parcours de formation ci-après.

L'ensemble des consignes de sécurité et de prévention des risques est repris dans le document " Exemple de fiche pour l'accueil et la formation santé - sécurité de tout nouvel agent ".

Parcours de formation

RAPPEL IMPORTANT : Le parcours proposé est à titre indicatif. Il devra être travaillé en concertation avec le jeune, le tuteur et l'autorité territoriale.

Il a pour objectif de contribuer à ce que :

- la collectivité puisse avoir un personnel qualifié en fin de contrat.
- le jeune en emploi d'avenir soit accompagné dans son insertion professionnelle et donc préparé à un métier de la Fonction Publique Territoriale.
- Parcours de formation et de pré-qualification à individualiser en fonction des besoins du jeune en emploi d'avenir :

Phases prévues dans le dossier de suivi et d'engagement	Nature des formations	Intitulé des formations ¹
Phase d'intégration (3 premiers mois)	- Actions de remise à niveau/remobilisation	- Formation d'adaptation à la Fonction Publique Territoriale (2 jours)
	- Acquisition des savoirs de base (<i>mathématiques, français, informatique, expression orale...</i>)	- Utilisation des EPI (1 jour) - Entretien du petit matériel d'espaces verts (4 jours) - Connaissance des végétaux (3 jours) - Entretien des pelouses et des terrains de sports (5 jours) - Taille d'entretien des arbustes et des haies (3 jours) - Elagage des arbres (4 jours) - Arrosage intégré : installation de base, entretien, projet (4 jours) - Connaissance des fleurs (2 jours) - Création de massifs fleuris (5 jours) - Maladies des végétaux (2 jours)
Phase de stabilisation	- Adaptation au poste de travail/compétences fondamentales	- Les produits dangereux (1 jour) - Tronçonnage en sécurité (3 jours) - La sécurité incendie (1 jour) - Gestes et postures – prévention des risques liés à la manipulation de charges lourdes - Espaces verts et développement durable (3 jours) - Les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques (3 jours) - Analyse visuelle de l'arbre et évaluation des risques (3 jours) - Création de totems en espaces verts (3 jours) - Connaître et reconnaître la flore locale pour préserver la biodiversité (3 jours)
Phase de consolidation	- Acquisition de nouvelles compétences/formation de professionnalisation	- CACES - CAPA Travaux paysagers - CAPA Entretien de l'espace rural - BEPA Travaux des aménagements paysagers - Titre Professionnel Ouvrier du paysage (AFPA) - Préparation au concours d'adjoint technique territorial

- Scénario possible de réussite et d'intégration :

A L'ISSUE DU CONTRAT, L'EMPLOI D'AVENIR PEUT PERMETTRE AU BENEFICIAIRE DE :

- atteindre le niveau de formation de	Niveau V (CAPA – BEPA - Titre Professionnel)
- envisager l'accès au cadre statutaire de	Adjoint technique territorial

Réalisée le :
Mise à jour le :

¹ Formations courtes dispensées par le CNFPT Aquitaine